



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E157318

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2027

ÉDITÉ LE

23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 400 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 794519595

Siret : 794 519 595 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8118008

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 14431161604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 14431161604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : ECCI - DURBIANO

32 RUE DE LA PAIX
38130 ECHIROLLES

Téléphone : 04 76 24 22 09

Portable : 06 11 19 29 47

Fax :

Site Internet :

E-mail : dir.compta@ecc-durbiano.fr

Responsabilité légale :

HFJ (900 405 671)

Effectif moyen : 41

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	01/10/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	01/10/2024
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	19/06/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	01/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/09/2021
o Ventilation mécanique	30/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.